



Étude



Les statistiques de la MSA

Janvier 2023

La liquidation unique des régimes alignés au 31 décembre 2021

Sylvain ALLARD

Entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021, 69,1 % des nouveaux retraités salariés agricoles de droits propres sont concernés par la Liquidation unique des régimes alignés (Lura). Parmi les retraités en paiement au 31 décembre 2021, 138 913 personnes ont bénéficié du dispositif de Liquidation unique des régimes alignés, soit 7,7 % du stock de pensionnés en droits propres. La quasi-totalité d'entre elles ont cotisé au régime général et environ une sur dix au régime social des indépendants.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
Site internet : statistiques.msa.fr

- **Directrice de la publication** : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- **Rédacteur en chef** : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- **Département : Retraite – Famille – ASS** : Iléana Radoi : radoi.ileana@ccmsa.msa.fr
- **Service Retraite** : Sébastien Odier : odier.sebastien@ccmsa.msa.fr
- **Rédacteur** : Sylvain Allard
- **Diffusion** : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



Baisse de 24,8 % du nombre de nouveaux retraités dès le troisième trimestre 2017

Au troisième trimestre 2017, avec la mise en œuvre de la Lura, le nombre de nouveaux retraités en droits propres diminue de 24,8 % par rapport au trimestre précédent, passant de 23 854 à 17 945 retraités. Il varie ensuite avec une tendance à la baisse sur la période (du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2021) pour arriver à 10 734 nouveaux retraités au quatrième trimestre 2021, soit une chute de 55,0 % (par rapport au deuxième trimestre 2017).

Les prestations (Lura ou non) versées aux nouveaux retraités de droits propres hors avantages complémentaires augmentent de 31,6 % au troisième trimestre 2017 (par rapport au trimestre précédent).

Le montant des droits propres des nouveaux pensionnés fluctue avec une tendance à la hausse, mais la part des montants Lura continue à augmenter. Celle-ci atteint 84,2 % au quatrième trimestre 2021 (contre 62,8 % au troisième trimestre 2017).

Plus des deux tiers des dossiers de droits propres liquidés en Lura

Parmi les nouveaux retraités en droits propres, 69,1 % ont liquidé leur retraite en Lura entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021.

Seuls les pensionnés nés à partir de 1953 sont concernés par cette mesure. Parmi ces derniers, 79,3 % des nouveaux retraités ont liquidé leur retraite en Lura sur la période. Les femmes ont davantage liquidé leur retraite en Lura que les hommes (84,1 % des femmes nées à partir de 1953 contre 76,2 % pour les hommes), ce qui s'explique par des carrières plus fractionnées, avec davantage de mobilité entre régimes relevant de la Lura.

La quasi-totalité des retraités en Lura anciens cotisants au régime général

La quasi-totalité (99,6 %) des retraités liquidés en Lura ont cotisé au régime général pendant leur carrière et, par ailleurs, 10,5 % au régime social des indépendants.

Un montant moyen de pension de droits propres deux fois supérieur pour les retraités en Lura

Au régime des salariés agricoles (SA), les retraités ayant liquidé leur retraite en Lura perçoivent une pension moyenne de droits propres de 636 € mensuels contre 283 € pour les nouveaux retraités n'ayant pas liquidé leur retraite en Lura, ce qui correspond à une pension 2,2 fois supérieure (en raison de la prise en compte de l'ensemble de la carrière des régimes alignés).

Une montée en charge lente et progressive de la Lura pour les droits dérivés

Pour que le droit dérivé soit liquidé en Lura, il est nécessaire que le conjoint décédé ait lui-même liquidé sa pension de droits propres en Lura.

La montée en charge de la Lura est donc très lente et progressive sur les droits dérivés. Seules 5 396 personnes ont liquidé leurs droits dérivés en Lura entre le 1er juillet 2017 et le 1er décembre 2021, soit 3,9 % des liquidations de droits dérivés.



Table des matières

1	Introduction.....	5
2	Baisse de 24,8 % du nombre de nouveaux retraités dès le troisième trimestre 2017	5
3	Plus de deux tiers des retraités de droits propres liquidés en Lura.....	7
	3.1 <i>Les femmes davantage concernées par la Lura</i>	7
	3.2 <i>Près de neuf attributions sur dix en Lura parmi les retraites liquidées au titre de la pénibilité</i>	8
	3.3 <i>Des caisses de MSA plus concernées par la Lura sur la période 2017-2021</i>	9
4	Une quasi-totalité des retraites en Lura concernant d'anciens cotisants au régime général	11
5	Un montant moyen de pension de droits propres deux fois supérieur pour les retraites en Lura.....	12
	5.1 <i>Plus de disparités au niveau des montants de pension des hommes</i>	12
	5.2 <i>Un profil de carrière différent entre les retraités non-Lura nés avant 1953 et ceux nés après</i>	13
6	Une montée en charge lente et progressive de la Lura pour les droits dérivés	15
	6.1 <i>Une forte représentations des femmes parmi les bénéficiaires Lura pour les droits dérivés</i>	15
	6.2 <i>Des montants de droits dérivés 2,8 fois plus élevés pour les liquidations en Lura</i>	15
	Sources de données.....	16
	Définitions des indicateurs	16
	Méthodologie.....	16
	ANNEXE.....	17
	Sigles	18



Tableaux

Tableau 1 :	Nombre et part de nouveaux retraités SA ayant liquidé leur pension en Lura par sexe et année d'entrée en jouissance	8
Tableau 2 :	Nombre et part de nouveaux retraités SA ayant liquidé leur pension en Lura par motif de liquidation	9
Tableau 3 :	Nombre et part des nouveaux retraités ayant liquidé leur retraite en Lura par régime traversés durant leur carrière.....	12
Tableau 4 :	Montants moyens mensuels des droits propres hors avantages complémentaires selon le genre	12
Tableau 5 :	Montants moyens mensuels des droits propres hors avantages complémentaires Non Lura nés avant 1953 / Non Lura nés à partir de 1953	14
Tableau 6 :	Nombre et part de pensionnés de droits dérivés en Lura selon le genre et selon l'année d'entrée en jouissance	15
Tableau 7 :	Montants moyens mensuels des droits dérivés hors avantages complémentaires selon le genre	15

Graphiques

Graphique 1 :	Nouveaux retraités SA (2T 2017 - 4T 2021).....	6
Graphique 2 :	Montants des nouvelles pensions de droits propres hors avantages complémentaire (2T 2017 - 4T 2021).....	7
Graphique 3 :	Part de nouveaux retraités en Lura par tranche de montants mensuels de droits propres	13
Graphique 4 :	Part de nouveaux retraités n'ayant pas liquidé leur retraite en Lura (Non Lura nés avant 1953 / Non Lura nés à partir de 1953) par nombre de trimestres validés au régime des SA	14

Cartes

Carte 1 :	Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura par caisse de MSA sur la période (en pourcentage).....	10
Carte 2 :	Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura par caisse de MSA sur la période (nés à partir de 1953, en pourcentage)	11



1 Introduction

Cette étude présente des indicateurs sur les nouveaux retraités en Liquidation unique des régimes alignés (Lura) au régime des salariés agricoles en France métropolitaine, entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021.

La Lura est entrée en vigueur au 1er juillet 2017. Elle vise les personnes qui ont cotisé durant leur carrière à au moins deux des trois régimes de base suivants, dits « régimes alignés » : régime général, régime des salariés agricoles et régime des indépendants. Seuls les pensionnés nés à partir de 1953 peuvent être concernés par cette mesure. La liquidation unique permet à un assuré affilié à plusieurs des régimes concernés par la mesure de faire une seule demande de départ à la retraite et de percevoir une seule pension. Sauf exceptions, le régime pris en considération est le dernier régime d'affiliation de l'assuré.

Au 31 décembre 2021, plus de 2,3 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles, dont 1,8 million d'un droit personnel. Les femmes représentent 52,5 % de l'ensemble des retraités (droits propres et droits dérivés confondus) et 39,3 % des retraités en droits propres.

Tous sexes et tous droits confondus, les retraités du régime des salariés agricoles ont en moyenne 77 ans (parmi ceux présents au 31 décembre 2021), avec 75,4 ans en moyenne pour les bénéficiaires d'un droit propre et 84,6 ans pour les droits dérivés seuls.

Au moment de la liquidation, la moyenne d'âge des nouveaux retraités en Lura en 2021, au régime des salariés agricoles, est de 62,3 ans (62,1 ans chez les hommes et 62,5 ans chez les femmes).

Entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021, 69,1 % des nouveaux pensionnés en droits propres encore présents au 31 décembre 2021 ont liquidé leur pension en Lura, soit 138 913 personnes. Celles-ci représentent 7,7 % du stock de pensionnés en droits propres au 31 décembre 2021.

Concernant les pensionnés de droits dérivés, 3,9 % des nouveaux bénéficiaires sur la période ont liquidé leur pension en Lura, soit 5 396 personnes.

2 Baisse de 24,8 % du nombre de nouveaux retraités dès le troisième trimestre 2017

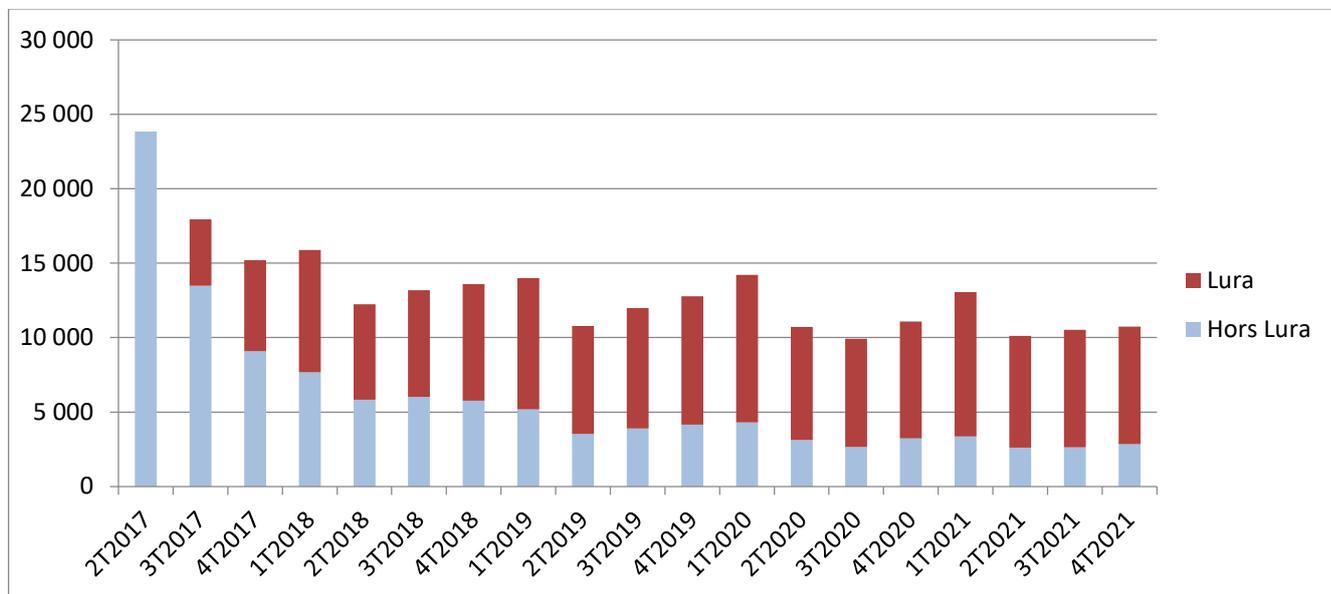
Au troisième trimestre 2017, le nombre de nouveaux retraités salariés agricoles en droits propres diminue de 24,8 % par rapport au trimestre précédent, passant de 23 854 à 17 945 retraités (*graphique 1*). Par la suite, il suit une tendance en baisse pour arriver à 10 734 nouveaux retraités au quatrième trimestre 2021, soit une chute de 55,0 % par rapport au deuxième trimestre 2017.

Les assurés concernés par la Lura ne liquident leur retraite que dans un seul des régimes alignés. Ceux ayant cotisé au régime des salariés agricoles (SA) mais ayant terminé leur carrière au régime général (RG) ou au régime social des indépendants (RSI) ne perçoivent pas de pension de la part du régime des salariés agricoles. Les effectifs de nouveaux retraités baissent du fait de ce dispositif.

Au troisième trimestre 2017, les liquidations en Lura représentent près d'un quart des liquidations en droits propres. Cette proportion atteint 73,4 % au quatrième trimestre 2021.



Graphique 1 :
Nouveaux retraités SA (2T 2017 – 4T 2021)



Source : MSA

Au troisième trimestre 2017, les prestations (Lura ou non) versées aux nouveaux retraités de droits propres hors avantages complémentaires augmentent de 31,6 % (*graphique 2*). Parmi elles, le montant des prestations de pensions de retraites non liquidées en Lura des nouveaux retraités est divisé par deux (en comparaison du trimestre précédent). Pour ce trimestre, le nombre total de nouveaux retraités SA diminue alors que les dépenses augmentent. Ceci s'explique (voir section 5) par le fait que le montant moyen des pensionnés en Lura est plus important (car ayant cotisés à plusieurs régimes et un nombre de trimestres cotisés plus élevé).

Les dépenses des pensions Lura représentent 62,8 % du montant total des nouvelles prestations (en droits propres), alors que ces nouveaux retraités Lura représentent 24,8 % du nombre total de nouveaux retraités pour ce trimestre.

Au quatrième trimestre 2017, le montant total des nouvelles pensions de droits propres baisse légèrement (- 4,4 %). Le montant des nouvelles pensions Lura augmente de 12,3 % et sa part atteint 73,7 % du montant total des nouvelles pensions.

Ensuite, les montants globaux (Lura ou non) servis aux nouveaux retraités de droits propres augmentent en moyenne trimestrielle de 2,9 % sur la période. La part des dépenses en Lura, parmi les montants des nouveaux retraités en Lura, continue d'augmenter. Celle-ci atteint 84,2 % au quatrième trimestre 2021. Cette part est supérieure à 84 % depuis le deuxième trimestre 2020 (84,3 %). Chaque année c'est au quatrième trimestre qu'elle est à son niveau le plus faible par rapport aux trois premiers trimestres (de - 0,1 point en 2019 à - 1,6 point en 2021 d'écarts).

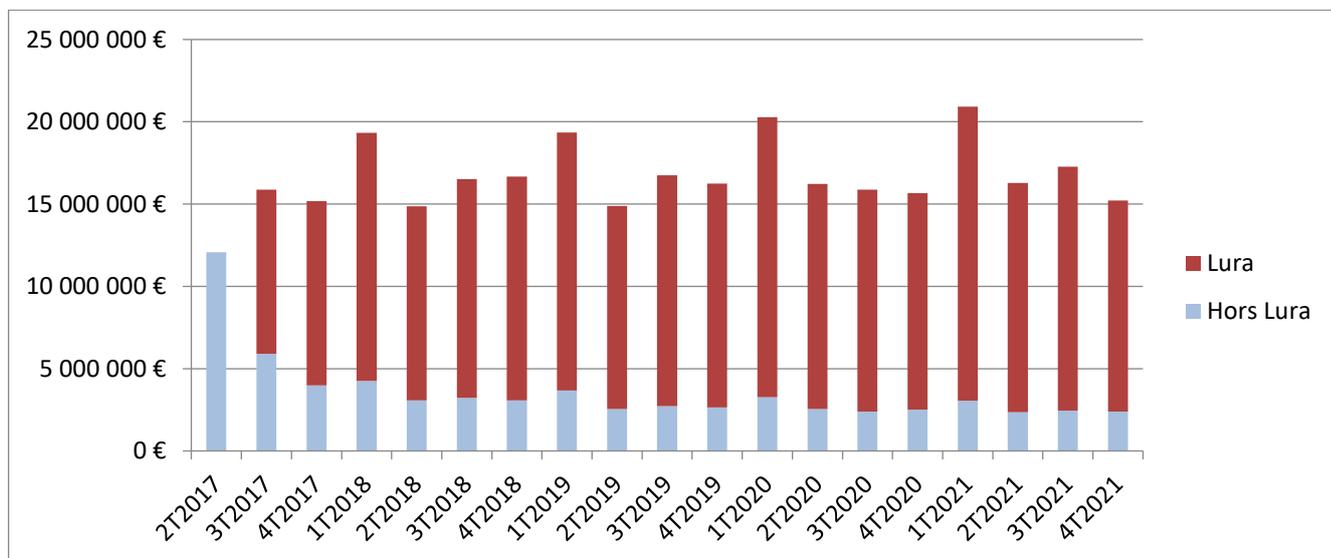
Le montant des nouvelles pensions de droits propres (Lura ou non) passe de 12,1 millions d'euros au deuxième trimestre 2017, à 15,2 millions au quatrième trimestre 2021, soit une augmentation de 26,2 % sur la période.

Le montant des nouvelles pensions hors Lura atteint 12,1 millions d'euros au deuxième trimestre 2017, puis chute de 80,5 % pour arriver à 2,4 millions au deuxième trimestre 2021.



Graphique 2 :

Montants des nouvelles pensions de droits propres hors avantages complémentaire (2T 2017 – 4T 2021)



Source : MSA

3 Plus de deux tiers des retraités de droits propres liquidés en Lura

3.1 Les femmes davantage concernées par la Lura

Parmi les retraités ayant liquidé leur pension de droits propres entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021, et qui sont encore présents au 31 décembre 2021, 69,1 % ont liquidé leur retraite en Lura, soit 138 913 personnes (*tableau 1*). Ce pourcentage augmente au fil du temps. En 2021, 77,7 % des pensionnés ont liquidé leur pension en bénéficiant du dispositif Lura.

Parmi les personnes nées à partir de 1953 (les seules générations concernées par la mesure), 79,3 % des nouveaux retraités ont liquidé leur retraite en Lura sur la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2021.

Parmi l'ensemble des liquidations sur cette période (y compris les générations nées avant 1953), les femmes sont légèrement plus concernées que les hommes par la Lura (67,6 % des hommes ont liquidé leur retraite en Lura contre 71,3 % pour les femmes). Parmi les pensionnés nés à partir de 1953, les femmes ont davantage liquidé leur retraite en Lura que les hommes (84,1 % des femmes contre 76,2 % pour les hommes).



Tableau 1 :

Nombre et part de nouveaux retraités SA ayant liquidé leur pension en Lura par sexe et année d'entrée en jouissance

		Année d'entrée en jouissance					Ensemble
		2017 (T3 et T4)	2018 (année entière)	2019 (année entière)	2020 (année entière)	2021 (année entière)	
Nombre de liquidations en Lura	Hommes	8 404	17 556	17 849	18 577	18 858	81 244
	Femmes	5 164	11 471	13 193	13 603	14 238	57 669
	Ensemble	13 568	29 027	31 042	32 180	33 096	138 913
Part de liquidations en Lura (tous nouveaux pensionnés)	Hommes	59,2%	60,1%	68,7%	73,1%	74,2%	67,6%
	Femmes	60,1%	55,4%	74,8%	81,1%	82,8%	71,3%
	Ensemble	59,5%	58,2%	71,2%	76,3%	77,7%	69,1%
Part de liquidations en Lura (nouveaux pensionnés nés à partir de 1953)	Hommes	76,5%	76,2%	74,8%	76,8%	76,8%	76,2%
	Femmes	85,1%	83,0%	82,2%	85,3%	85,5%	84,1%
	Ensemble	79,5%	78,7%	77,8%	80,2%	80,3%	79,3%

Source : MSA

3.2 Près de neuf attributions sur dix en Lura parmi les retraites liquidées au titre de la pénibilité

La proportion de pensionnés ayant liquidé leur retraite en Lura varie en fonction du motif de liquidation (*tableau 2*). Près de neuf liquidations pour pénibilité sur dix (89,6 %) sont en Lura, contre près de trois sur cinq (61,7 %) pour les liquidations à titre normal.

Néanmoins, les motifs de liquidation sont fortement liés à l'âge. En excluant les pensionnés nés avant 1953, la proportion de pensionnés ayant liquidé leur retraite en Lura atteint près de 80 % pour tous les principaux motifs de liquidation. La liquidation pour pénibilité reste tout de même le motif de liquidation le plus concerné par la Lura.

En général, le dernier régime aligné traversé est le régime liquidateur. L'une des exceptions concerne les pensionnés reconnus en incapacité permanente par le régime général ou le régime des salariés agricoles. Dans ce cas, la pension est liquidée par le régime ayant reconnu cette incapacité. Ceci expliquerait la plus grande proportion de pensionnés en Lura pour la pénibilité.



Tableau 2 :

Nombre et part de nouveaux retraités SA ayant liquidé leur pension en Lura par motif de liquidation

	Nombre de liquidations en Lura	% de liquidations en Lura (tous nouveaux pensionnés)	% de liquidations en Lura (nouveaux pensionnés nés à partir de 1953)
Titre normal	75 270	61,7 %	78,1 %
Carrière Hollande	37 058	80,5 %	80,5 %
Inaptitude	16 943	79,6 %	80,7 %
Ex-invalide A.SA	6 886	79,9 %	80,0 %
Pénibilité	1 941	89,6 %	89,9 %
Pension anticipée pour handicap	626	84,0 %	84,0 %
Autres motifs	189	73,8 %	75,9 %
Total	138 913	69,1 %	79,3 %

Source : MSA

3.3 Des caisses de MSA plus concernées par la Lura sur la période 2017-2021

Certaines caisses de MSA sont plus concernées que d'autres par les liquidations Lura (*carte 1*). Ainsi, les caisses du Nord-Est (Alsace : 83,4 %, Franche-Comté : 80,8 %, Sud-Champagne : 78,1 %), celles du Nord-Ouest (Armorique : 77,2 %, Portes-de-Bretagne : 77,6 % et Poitou : 76,9 %) et au Centre (la caisse Auvergne : 77,5 %) ont les taux de nouveaux Lura les plus élevés (*annexe 1*).

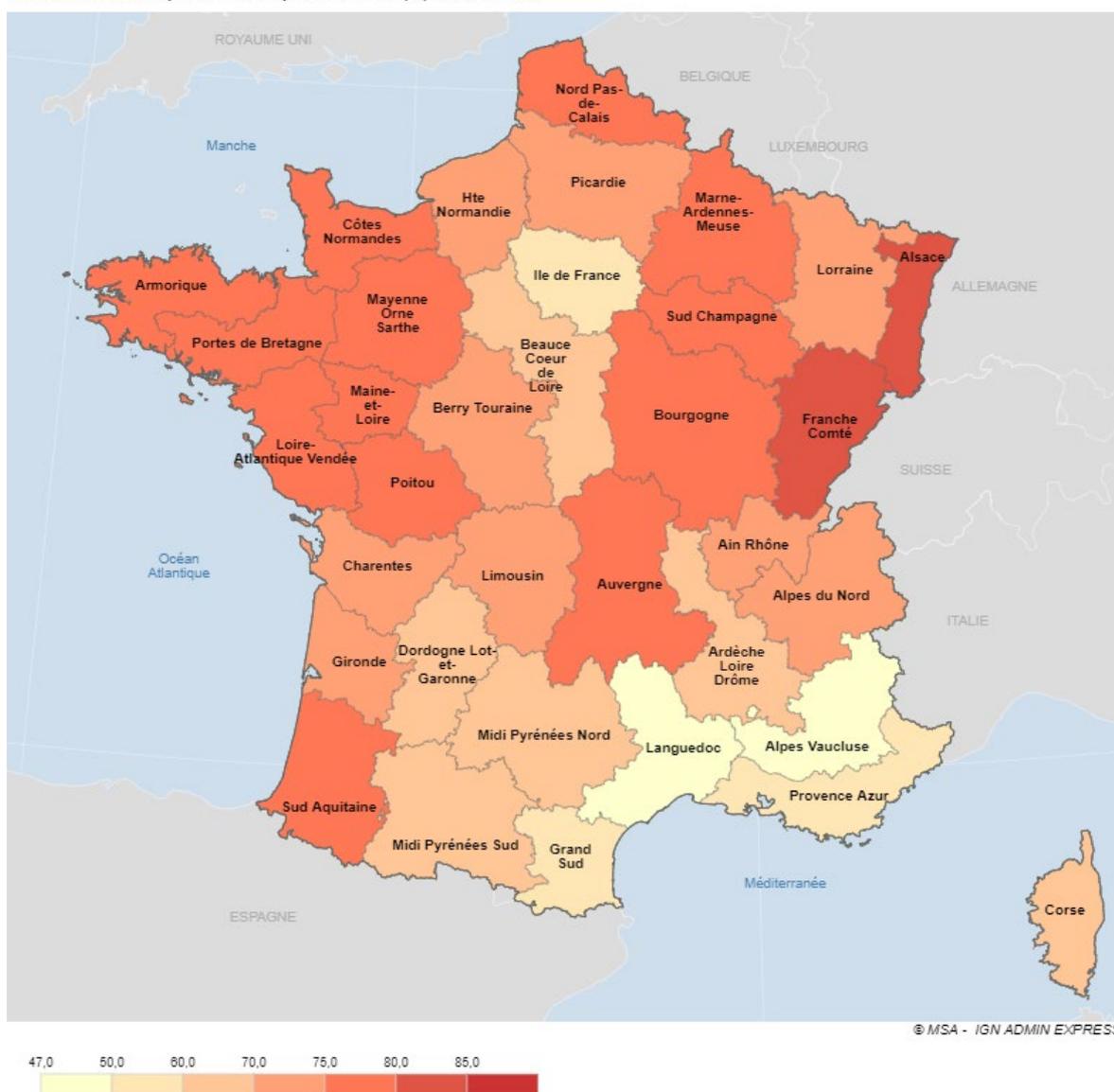
À l'inverse, les caisses du Sud-Est (Provence-Azur : 51,8 %, Alpes-Vaucluse : 48,7 %, Languedoc : 47,0 %, Grand-Sud : 56,9 % et Corse : 60,7 %) et d'Ile-de-France (58,1 %) ont une proportion de nouveaux retraités ayant liquidé leur retraite en Lura les plus faibles, représentant moins de 60 % de leurs liquidations sur la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2021.



Carte 1 :

Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura par caisse de MSA sur la période (en pourcentage)

Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura (%) - Source : MSA



Source : MSA

En retenant uniquement les pensionnés nés à partir de 1953, les caisses du Nord-Ouest ne font plus partie des caisses les plus concernées par les liquidations Lura (*carte 2*). En revanche, la caisse d'Ile de France est quant à elle, beaucoup plus concernée (82,8 %) tout comme les caisses Auvergne (84,8 %), Alpes-du-Nord (84,7 %) et Ain-Rhône (84,5 %). Les caisses de l'Est qui étaient déjà très concernées par la Lura (presque tous des nouveaux pensionnés), le sont toujours uniquement avec les générations 1953 et au-delà (*annexe 1*).

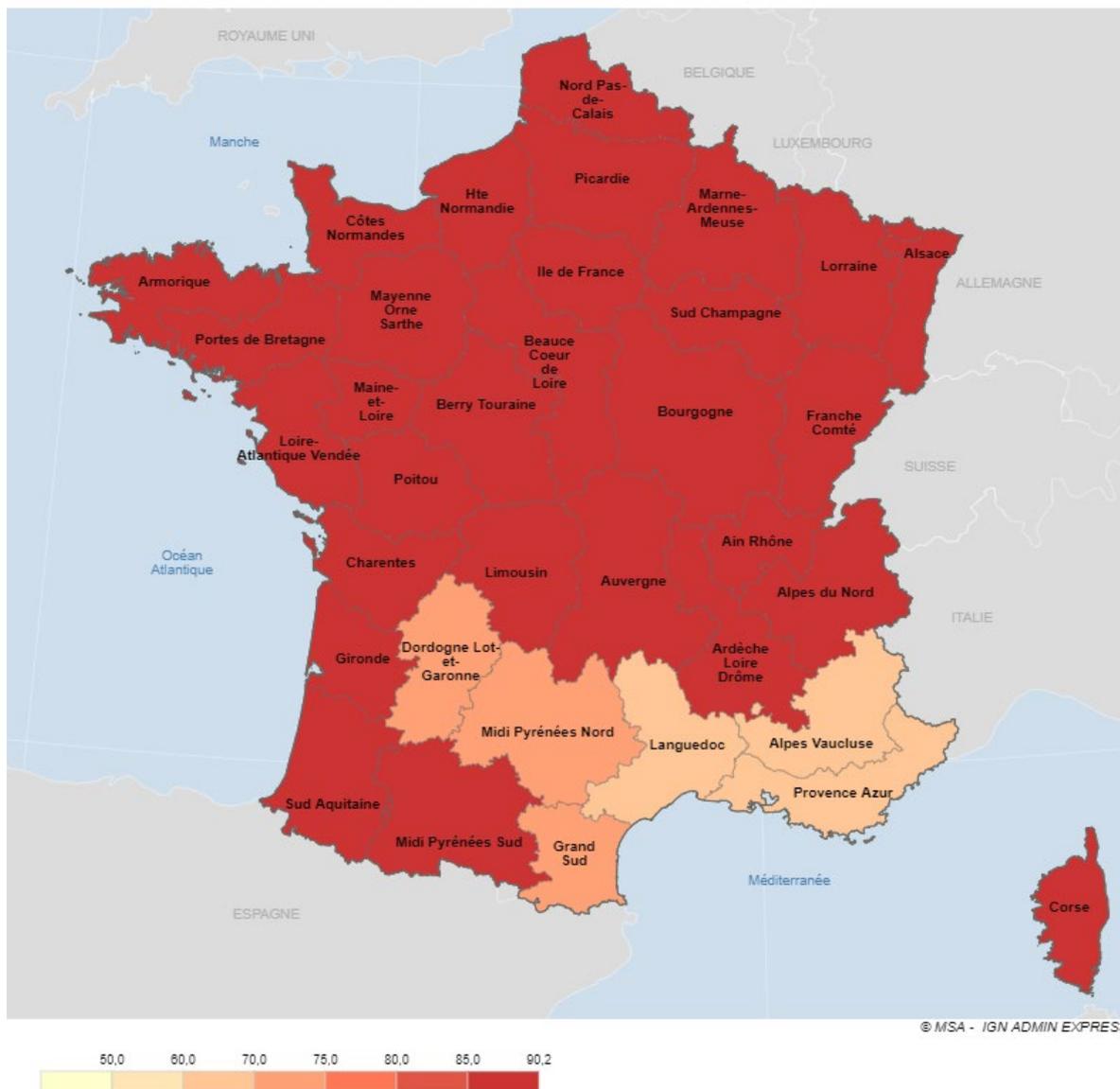
Ces caisses du Nord-Ouest ont un taux moins important de liquidations Lura toutes générations confondues (comparé aux autres), car la part des nouveaux retraités nés avant 1953 représente moins de 8 % dans chacune d'elles. À l'opposé, d'autres caisses deviennent plus concernées par la Lura, expliqué par un nombre important de liquidant nés avant 1953 (à près de 29,8 % pour l'Ile-de-France notamment).



Carte 2 :

Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura par caisse de MSA sur la période (nés à partir de 1953, en pourcentage)

Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura parmi ceux nés à partir de 1953 (%) - Source : MSA



Source : MSA

4 Une quasi-totalité des retraités en Lura concernant d'anciens cotisants au régime général

La quasi-totalité (99,6 %) des retraités ayant liquidé leur pension en Lura (présents au régime des salariés agricoles) ont cotisé au régime général pendant leur carrière et 10,5 % au régime social des indépendants (RSI – [tableau 3](#)).

Neuf nouveaux retraités en Lura sur dix (89,5 %) ont exercé une activité relevant du régime général et du régime des salariés agricoles, mais pas du RSI (catégorie 1). Contre 0,4 %, du RSI et du régime des salariés



agricoles, mais pas du régime général (catégorie 2). Près d'un retraité en Lura sur dix (10,1 %) a exercé une activité relevant des trois régimes alignés (catégorie 3).

Tableau 3 :

Nombre et part des nouveaux retraités ayant liquidé leur retraite en Lura par régimes traversés durant leur carrière

Régime(s) aligné(s) traversé(s) (en plus de la MSA)	Nombre de liquidations en Lura	Proportion parmi les nouveaux retraités ayant liquidé leur retraite en Lura
Régime général seul (catégorie 1)	124 335	89,5 %
Régime social des indépendants seul (catégorie 2)	588	0,4 %
Régime général et régime social des indépendants (catégorie 3)	13 990	10,1 %
Total régime général	138 325	99,6 %
Total régime social des indépendants	14 578	10,5 %
Total	138 913	100 %

Source : MSA

5 Un montant moyen de pension de droits propres deux fois supérieur pour les retraites en Lura

5.1 Plus de disparités au niveau des montants de pension des hommes

Au régime des salariés agricoles, les retraités ayant liquidé leur retraite en Lura perçoivent une pension moyenne de droits propres de 636 € mensuels, contre 283 € pour les nouveaux retraités n'ayant pas liquidé leur retraite en Lura, soit un montant 2,2 fois supérieur (*tableau 4*).

Tableau 4 :

Montants moyens mensuels des droits propres hors avantages complémentaires selon le genre

	Montants moyens mensuels nouveaux pensionnés Lura	Montants moyens mensuels nouveaux pensionnés non Lura
Hommes	652 €	308 €
Femmes	613 €	242 €
Ensemble	636 €	283 €

Source : MSA

Concernant les retraités Lura, la différence de pension entre les hommes et les femmes est de 39 € (652 € pour les hommes contre 613 € pour les femmes). Néanmoins, la répartition par tranche de montant est différente entre les deux sexes, les montants attribués aux femmes étant plus homogènes.

En effet, 19,8 % des nouveaux retraités Lura hommes disposent d'une pension inférieure à 100 €, contre 9,8 % pour les femmes (*graphique 3*).



Le montant de la pension est proportionnel au nombre de trimestres cotisés. Les hommes ayant liquidé en Lura sont 25,7 % à avoir cumulé moins de 48 trimestres dans les régimes alignés, contre 12,3 % pour les femmes. Ils sont plus nombreux à avoir également une retraite au régime des non-salariés agricoles (20 501 hommes contre 14 711 femmes au 31 décembre 2021 avec au moins 16 trimestres NSA).

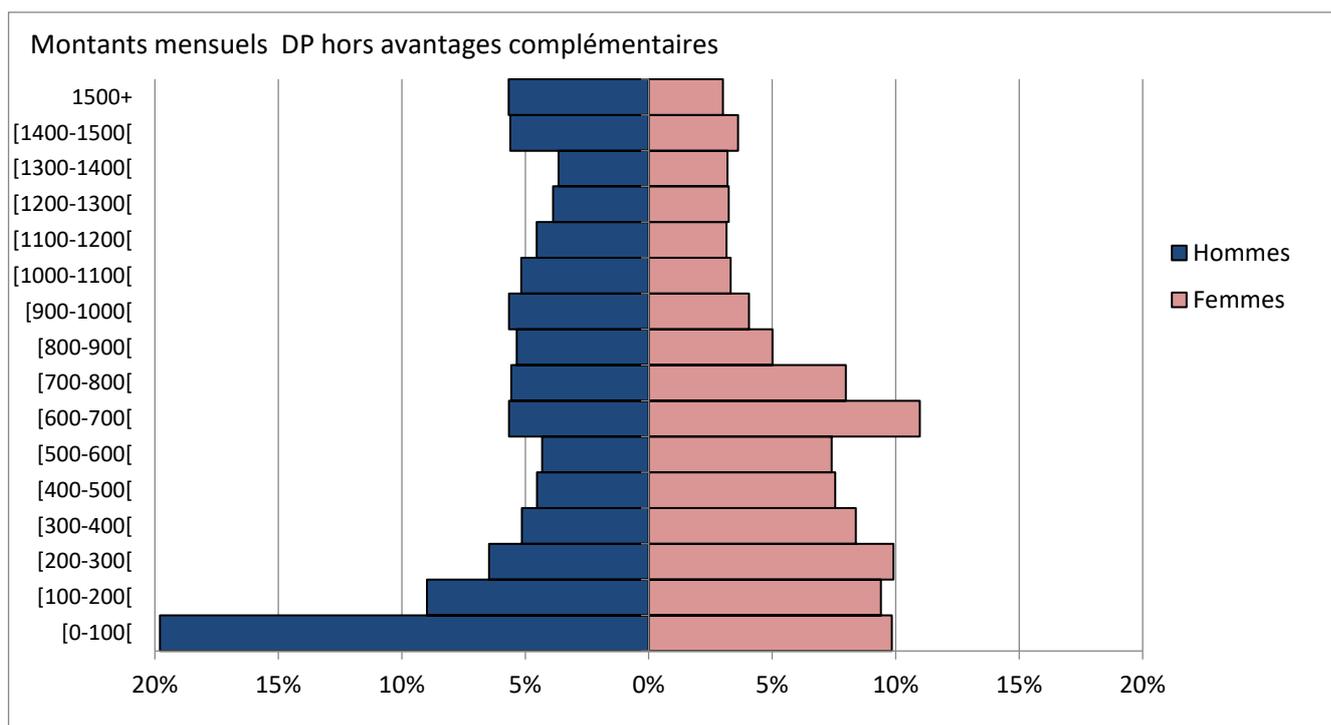
En revanche, plus de la moitié des femmes (53,6 %) perçoivent une retraite comprise entre 100 € et 700 €, contre un tiers des hommes (35,1 %). Plus d'un tiers des hommes (34,2 %) ont une retraite supérieure à 900 euros, contre seulement moins d'un quart des femmes (23,6 %).

L'explication ne se trouve pas dans la durée de carrière, les femmes étant proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir validé plus de 155 trimestres dans les régimes alignés (47,9 % contre 42,1 %).

L'explication principale de cet écart pourrait être le salaire annuel moyen, calculé en fonction des salaires perçus lors des 25 meilleures années dans les régimes alignés et servant au calcul de la pension, qui est inférieur de 11,3 % pour les femmes.

Graphique 3 :

Part de nouveaux retraités en Lura par tranche de montants mensuels de droits propres



Source : MSA

5.2 Un profil de carrière différent entre les retraités non-Lura nés avant 1953 et ceux nés après

Parmi les retraités non Lura, la différence de pension entre ceux nés avant 1953 et ceux nés à partir de 1953 est importante (124 € contre 397 € - [tableau 5](#)).

Les pensionnés nés avant 1953, n'étant pas éligibles à la Lura, peuvent avoir tous les profils de carrière tant qu'ils ont traversé au moins une fois le régime des salariés agricoles.



Tableau 5 :

**Montants moyens mensuels des droits propres hors avantages complémentaires
Non Lura nés avant 1953 / Non Lura nés à partir de 1953**

	Non Lura nés avant 1953	Non Lura nés à partir de 1953
Montant moyen mensuel	124 €	397 €

Source : MSA

Les nouveaux retraités n'ayant pas liquidé leur retraite en Lura ont un profil différent selon leur année de naissance (avant 1953 ou après). En effet, près de six pensionnés non Lura nés avant 1953 sur dix (58,5 %) totalisent moins de 16 trimestres au régime des salariés agricoles, alors qu'ils ne sont que 31,3 % parmi ceux nés à partir de 1953 (*graphique 4*).

En revanche, près d'un quart des retraités n'ayant pas liquidé leur retraite en Lura et qui sont nés à partir de 1953 disposent de plus de 155 trimestres validés au régime des salariés agricoles (24,6 %) alors qu'ils ne sont que 1,9 % chez ceux nés avant 1953.

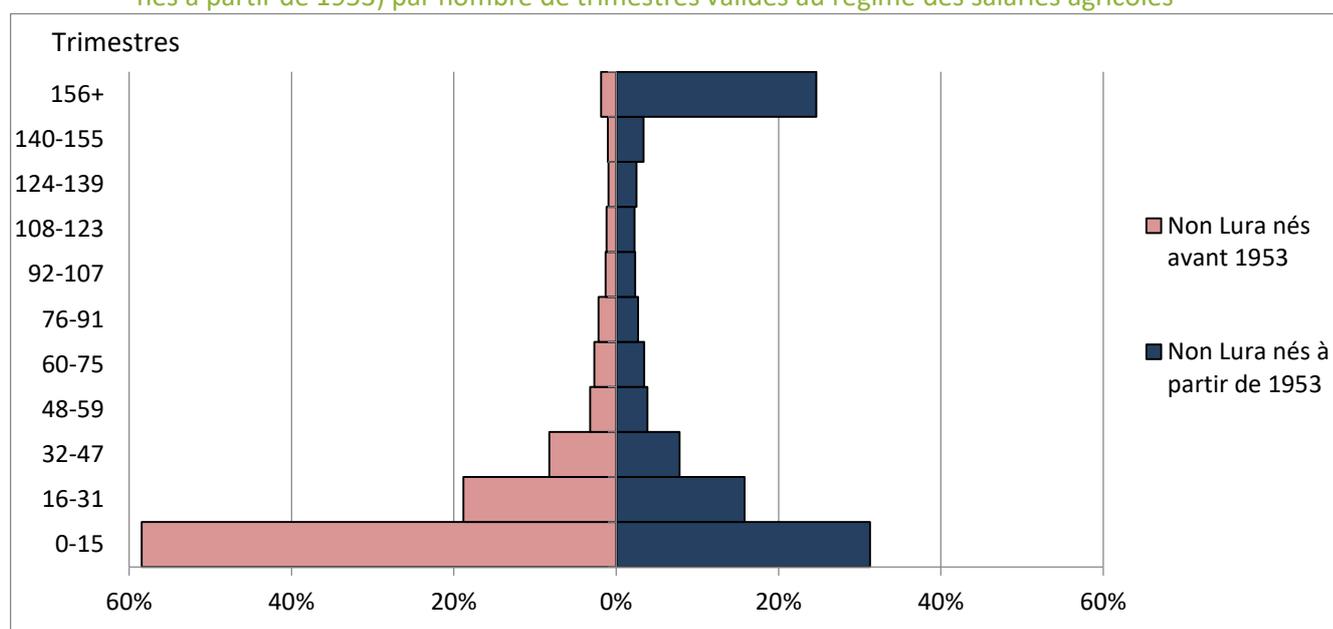
Les retraités nés à partir de 1953, avec une dernière activité au régime général ou au RSI, et ayant eu une petite carrière au régime des salariés agricoles, ont liquidé leur retraite soit au régime général, soit au RSI. Ils n'apparaissent donc pas parmi les retraités salariés agricoles.

Les nouveaux retraités non Lura nés à partir de 1953 et ayant liquidé leur retraite au régime des salariés agricoles ont un profil différent des retraités déjà présents au régime des salariés agricoles. En effet, ils n'ont jamais traversé le RG et le RSI. Soit ils sont monopensionnés SA, soit ils ont traversé le régime des salariés agricoles et un ou plusieurs autres régimes non alignés (par exemple le régime des non-salariés agricoles).

Parmi les nouveaux retraités non Lura nés à partir de 1953, 16,3 % sont monopensionnés contre 5,5 % pour ceux nés avant 1953.

Graphique 4 :

Part de nouveaux retraités n'ayant pas liquidé leur retraite en Lura (Non Lura nés avant 1953 / Non Lura nés à partir de 1953) par nombre de trimestres validés au régime des salariés agricoles



Source : MSA



6 Une montée en charge lente et progressive de la Lura pour les droits dérivés

6.1 Une forte représentations des femmes parmi les bénéficiaires Lura pour les droits dérivés

Pour que le droit dérivé soit liquidé en Lura, il faut que le conjoint décédé ait lui-même liquidé sa pension de droits propres en Lura.

La montée en charge de la Lura est donc très lente et progressive sur les droits dérivés. Les retraités concernés par cette mesure sont peu nombreux. Seules 5 396 personnes ont liquidé leurs droits dérivés en Lura entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021, soit 3,9 % des liquidations de droits dérivés (*tableau 6*).

Les hommes sont plus concernés en proportion que les femmes pour la liquidation en Lura (9,3 % contre 3,4 % pour les femmes). En effectifs, 4 372 femmes ont liquidé en droit dérivé Lura sur la période (soit 81 % des liquidants en droits dérivés en Lura) contre 1 024 hommes.

Tableau 6 :

Nombre et part de pensionnés de droits dérivés en Lura selon le genre et selon l'année d'entrée en jouissance

		Année d'entrée en jouissance					Ensemble
		2017	2018	2019	2020	2021	
Lura	Hommes	103	251	244	223	203	1 024
	Femmes	438	936	1 051	1 010	937	4 372
	Ensemble	541	1 187	1 295	1 233	1 140	5 396
% Lura	Hommes	10,4 %	10,7 %	9,5 %	8,2 %	8,5 %	9,3 %
	Femmes	3,2 %	3,1 %	3,5 %	3,3 %	3,8 %	3,4 %
	Ensemble	3,7 %	3,6 %	4,0 %	3,7 %	4,2 %	3,9 %

Source : MSA

6.2 Des montants de droits dérivés 2,8 fois plus élevés pour les liquidations en Lura

En moyenne, les pensionnés ayant liquidé leurs droits dérivés en Lura bénéficient d'un montant servi par la MSA de 256 € mensuels, soit 2,8 fois supérieur au montant perçu par les pensionnés n'ayant pas liquidé en Lura (*tableau 7*).

Pour les hommes, ce montant est 3,7 fois supérieur.

Tableau 7 :

Montants moyens mensuels des droits dérivés hors avantages complémentaires selon le genre

	Montants moyens mensuels nouveaux pensionnés Lura DR	Montants moyens mensuels nouveaux pensionnés non Lura DR
Hommes	227 €	61 €
Femmes	262 €	93 €
Ensemble	256 €	91 €

Source : MSA



Sources et définitions

Sources de données :

Les données proviennent du Système d'information vieillesse agricole (Siva). Il s'agit des données au 31 décembre 2021.

Définitions des indicateurs :

Avantage complémentaire

Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).

Droit dérivé

Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.

Droit propre

Droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.

Nouveaux retraités ou nouveaux pensionnés

Première partie de l'étude (section 2) : Nombre de retraités entrant dans le flux de données entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021.

Parties suivantes de l'étude (à partir de la section 3) : Nombre de retraités ayant liquidé (liquidant) leur pension entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021, et encore présents au 31 décembre 2021.

Pensionnés monopensionnés SA

Pensionnés ayant effectué l'ensemble de leur carrière au régime des salariés agricoles. Leur nombre de trimestres SA est égal à leur nombre de trimestres à l'ouverture des droits.

Méthodologie

Comptabilisation des données

Dans la première partie de l'étude (section 2), les retraités sont comptabilisés en fonction de leur date d'entrée dans le flux de données. Cette méthode de dénombrement est sensible aux effets de gestion. Le montant des nouvelles pensions est ramené au trimestre dans le cas d'une arrivée au cours du trimestre.

Dans les parties suivantes (dès la section 3), les retraités sont comptabilisés en fonction de leur date d'entrée en jouissance. Il s'agit du stock au 31 décembre 2021 de retraités ayant liquidé leur pension entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2021.



ANNEXE

Part de retraités ayant liquidé leur pension en Lura par caisse MSA
du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2021

Caisse MSA	Part des nouveaux pensionnés liquidés en Lura	Part des retraités liquidés en Lura parmi les retraités nés à partir de 1953	Part des nouveaux retraités nés avant 1953
Alsace	83,4%	90,2%	7,6%
Franche-Comté	80,8%	87,1%	7,2%
Sud Champagne	78,1%	84,5%	7,6%
Portes de Bretagne	77,6%	82,5%	5,9%
Auvergne	77,5%	84,8%	8,6%
Armorique	77,2%	81,6%	5,4%
Poitou	76,9%	83,0%	7,3%
Loire-Atlantique-Vendée	76,6%	81,9%	6,6%
Côtes Normandes	76,4%	82,8%	7,7%
Sud Aquitaine	76,1%	83,6%	9,0%
Bourgogne	76,1%	83,6%	9,0%
Nord-Pas de Calais	76,0%	84,1%	9,7%
Mayenne-Orne-Sarthe	75,9%	81,2%	6,5%
Marne Ardennes Meuse	75,7%	82,0%	7,6%
Maine-Et-Loire	75,3%	81,4%	7,5%
Lorraine	74,3%	82,9%	10,4%
Limousin	74,1%	80,5%	8,0%
Ain-Rhône	73,7%	84,5%	12,8%
Alpes du Nord	73,3%	84,7%	13,4%
Berry Touraine	73,1%	81,5%	10,3%
Haute-Normandie	73,1%	82,4%	11,3%
Gironde	72,2%	82,5%	12,4%
Charentes	71,8%	82,6%	13,2%
Picardie	70,3%	78,7%	10,7%
Midi-Pyrénées Sud	69,8%	83,2%	16,2%
Ardèche Drôme Loire	69,5%	81,4%	14,7%
Beauce Coeur de Loire	68,7%	77,6%	11,5%
Midi Pyrénées Nord	64,4%	72,3%	10,9%
Dordogne Lot et Garonne	62,5%	72,6%	13,9%
Corse	60,7%	82,7%	26,5%
Ile-de-France	58,1%	82,8%	29,8%
Grand Sud	56,9%	73,0%	22,1%
Provence Azur	51,8%	69,0%	24,9%
Alpes Vaucluse	48,7%	61,8%	21,1%
Languedoc	47,0%	61,8%	23,8%
Total France métropolitaine	69,1%	79,3%	12,9%



Étude

Les statistiques de la MSA

Sigles :

Lura	: Liquidation unique des régimes alignés
MSA	: Mutualité sociale agricole
NSA	: Non-salariés agricoles
RG	: Régime général
RSI	: Régime social des indépendants
SA	: Salariés agricoles
Siva	: Système d'information vieillesse agricole